

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

BULLETIN

Tripatouillages. — Le budget.

On s'est beaucoup ému du tripatouillage auquel se sont livrés nos bons députés lors de l'interpellation Delcassé.

Il ne faut pas prendre la plaisanterie au tragique. Il est bon néanmoins de la prendre au sérieux, et puisque de telles manœuvres sont possibles, il convient d'aviser pour qu'elles ne se renouvellent pas. Le vrai remède consiste dans le vote personnel des députés, attendu que la fraude n'est possible que parce qu'un député peut voter pour ses collègues et qu'on ne peut pas savoir, au moment où il vote, s'il a bien le droit de déposer un bulletin pour tel de ses collègues, au nom de qui le voisin vote également.

Mais nos honorables n'accepteront jamais le vote personnel ; cela les dérangerait trop d'être présents aux discussions ! Raison de plus pour que la fraude même une campagne sérieuse dans ce sens. Les fonctions de représentant de la nation sont assez graves pour qu'elles soient remplies jusqu'au bout et qu'elles passent avant toutes autres occupations.

On ne force personne à être député ; qu'au moins ceux qui briguent le mandat l'exécutent entièrement !

Le budget de 1898 sera voté à peu près tel qu'il est présenté par le gouvernement. On se chicanera sur quelques crédits touchant aux personnes plus qu'ils n'intéressent le pays. A la vérité, ce budget est ce qu'on est convenu d'appeler un budget d'attente, c'est-à-dire un budget *marque le pas*, ne réalisant aucune réforme ni, surtout, aucune économie.

Il est, à vrai dire, assez difficile à une Chambre qui s'en va de faire une réforme importante. On dirait qu'elle n'a agi de la sorte que parce qu'elle savait que les conséquences de son action ne pèseraient pas sur elle.

Je n'aime pas beaucoup ce raisonnement égoïste, et je comprendrais fort bien que la Chambre, considérant qu'elle est élue pour 4 ans, prit la liberté d'agir, pendant 4 ans, dans la plénitude de ses attributions. Sans cela qu'arrivera-t-il ? Ceci : la première année, la Chambre est trop jeune et manque d'expérience ; la seconde année, elle se forme et cherche à dégager sa majorité, la troisième année se passe dans l'élaboration de projets qu'elle n'ose plus voter la quatrième année, parce qu'elle est au bout de son mandat. C'est le cas de la Chambre actuelle.

On se rappelle avec combien de difficultés le ministère précédent s'était maintenu, et qu'elles avaient été les oscillations inquiétantes de la majorité. Et il en sera toujours ainsi, tant que le renouvellement de la Chambre se fera *in extenso*, et tant qu'on n'aura pas substitué à ce mode celui du renouvellement partiel, par moitié ou par tiers.

Quoi qu'il en soit, le budget de 1898 ne sera pas cause de profonds bouleversements, et nos honorables vont pouvoir, sans se presser, préparer tout doucement leur réélection.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 juin

C'est encore la discussion sur le privilège de la Banque de France qui fait les frais de la journée. M. Cochery trouve que son projet est excellent, — il ne pouvait en être autrement ! — M. Pelletan répond et signale encore quelques imperfections du projet.

La discussion générale est close.

Séance du 4 juin

On reprend la suite de la discussion sur la proposition de loi relative aux Sociétés de secours mutuels.

Plusieurs articles sont votés.

On règle ensuite l'ordre du jour et la séance est levée.

Sénat

Séance du 3 juin

On discute les propositions tendant à la suppression des octrois et à la suppression des taxes d'octrois sur les boissons hygiéniques.

L'urgence n'est pas déclarée.

M. Bardoux, rapporteur, rappelle que la question est pendante depuis quatre ans devant le Sénat ; la commission a examiné successivement les points suivants :

1° Devait-on supprimer obligatoirement tous les octrois ?

2° Devait-on du moins supprimer obligatoirement les droits d'octroi en ce qui concerne les boissons hygiéniques ?

3° A défaut de cette suppression ne devait-on pas alléger les droits ?

4° Enfin, n'était-il pas indispensable de mettre à part la question des octrois de la ville de Paris et de la traiter d'une façon spéciale ?

Après discussion, plusieurs articles du projet sont votés et la suite est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du 4 juin

M. Le Play interpelle le gouvernement sur l'insuffisance de l'enseignement agricole dans les écoles primaires.

M. Rambaud répond que les critiques de M. Le Play ne sont pas justifiées.

L'incident est clos.

On reprend la discussion de la suppression des octrois. La fin du projet de loi est voté.

Le Sénat ajourne ensuite la discussion de la prise en considération d'une proposition de M. Girard, ayant pour objet de substituer dans les élections législatives le renouvellement partiel au renouvellement intégral.

REVUE DE LA PRESSE

Le *Figaro* se félicite des décisions prises par la commission du budget, décisions laissant prévoir que la politique d'aventures financières est définitivement abandonnée par la majorité de la Chambre.

L'*Intransigeant* (M. Henri Rochefort), à propos du crédit supplémentaire de 200,000 francs sollicité par le ministre des affaires étrangères :

« Ces 200,000 fr. ne serviront et n'ont jamais dû servir qu'à entretenir des espions à l'extérieur non plus que des journalistes à l'intérieur. Cette somme, annexée à la cagnotte ministérielle, a pour unique emploi la triture des prochaines élections, qu'elle servira à fausser dans la plus large mesure. »

L'*Autorité* (M. P. de Cassagnac) fait quelques réflexions au sujet du mariage du prince Lucien Murat avec Mlle de Rohan.

« L'union qui se réalisait là, sous la bénédiction nuptiale, était plus que cette alliance conservatrice tant décriée par les politiciens : c'était l'union monarchique, dans toute l'extension du mot. »

Le *Gaulois* (M. J. Cornély) constate que, « si les socialistes déblatèrent contre la Banque de France, il se gardent bien d'apporter un projet organisant la banque d'Etat qu'ils réclament pour avoir l'air de dire quelque chose. »

Il y a cent ans, à cette époque de l'année, cent francs en assignats valaient quinze centimes, trois sous. Rien ne garantit qu'on ne verrait pas ces conjonctures, plutôt douces, si on prêtait l'oreille aux inventions financières des ennemis nés du capital... chez les autres. »

La *Petite République* (M. Jean Jaurès) : « En attendant la Révolution sociale du seul développement des individus ou des associations, les anarchistes sont dupes d'une illusion singulière. »

« Il est impossible que la plupart des individus s'élèvent au-dessus du milieu économique où ils vivent. Et c'est attendre un miracle qu'espérer que, dans le régime capitaliste, la plupart des hommes sauront se faire d'avance un cerveau libre, une conscience socialiste. Il faut donc, pour transformer les hommes, transformer le milieu, et, pour transformer le régime économique, il faut que le prolétariat soit toujours prêt à s'emparer du pouvoir. »

Le *Petit Parisien* : « Si l'idée d'une banque d'Etat doit être repoussée, il importe, en revanche, de faire avec la Banque une convention de nature à venir en aide au petit commerce, à l'agriculture, à tous ceux qui, pour leur laborieuse tâche, ont besoin d'aide et d'appui. »

Le *Rappel* (M. Charles Bos) : « Hélas ! ce ne sera pas la commission du budget que la Chambre vient de choisir qui fera la réforme fiscale. Dans cette commission ; ils sont trente-trois sur lesquels il n'y en a pas dix qui entendent quelque chose à la science financière. C'est décidément un parti pris. Tous les hommes de valeur ont été écartés. M. Cochery, qui est un médiocre, a voulu une commission à son image et à l'image de son projet. Qu'il soit satisfait. Il l'a. »

Le *Soleil* (H. Urbain Gohier) accuse « les organisateurs des exhibitions de peinture et de sculpture de vouloir déshonorer le Louvre. »

UN SERMENT

« Le roi de Siam, avant de partir pour le long voyage qu'il entreprend à travers l'Europe, a promis à sa femme de lui rester fidèle ; la reine a juré le même serment. »

(Les journaux.)

Le lointain pays de Siam
Est un pays où l'on rigole,
Et tout le monde se gondole
De ce qui se passe à Pak-Nam.

Le roi part pour un long voyage
Dans un appareil merveilleux,
Et la reine, essayant ses yeux,
Suit son maître sur le rivage.

Or, le roi vient chercher chez nous
Bon souper, bon gîte et le reste,
Mais avant de partir proteste
Qu'il restera fidèle époux.

Avec des gestes de théâtre,
La reine affirme également
Qu'elle n'aura pas de galant :
— Ah ! le bon billet qu'a La Châtre !

Pourtant j'admets que quelque temps
Le roi puisse compter sur elle :
Une reine sera fidèle,
Mais elles sont près de six cents.

Et les Siamois, bons apôtres,
Auront le loisir à leur tour
De faire une pressante cour
Aux cinq cent quatre-vingt-dix autres.

Toutes devaient prêter kif-kif
Le serment, comme la première ;
Ou bien c'est là-bas la manière
De jurer en nom collectif ?

Va, roi de Siam, pars tranquille ;
Sois rassuré sur ton honneur,
Car le beau sexe est moins trompeur
Étant six cents, qu'en étant mille.

Il était prudent, au surplus,
D'avoir redouté ce dont s'orne
Le front des maris co...mbattus
Quand on a nom Chula-Longkorne.

P. B.

INFORMATIONS

Commission du budget

La commission du budget a élu M. Delombre président.

France et Russie

L'ambassadeur de Russie vient de remettre au Président de la République dix médailles d'or et dix médailles d'argent pour les principaux sauveteurs de l'incendie du Bazar de la Charité.

Dans le Gard

Une manifestation a eu lieu à La Grand-Combe à l'occasion du retour du gréviste Lasserre, qui vient de terminer 30 jours de prison.

Une pierre a été lancée contre le sous-préfet.

Cinq arrestations ont été opérées à ce sujet et le tribunal correctionnel a prononcé cinq condamnations.

Les anarchistes espagnols

Presque tous les anarchistes prisonniers à Montjuich, condamnés au bannissement, ont demandé à être transportés en France ou en Algérie, et quelques autres ont sollicité d'être embarqués pour le sud de l'Amérique.

Accident de mine

Les nommés Graille, gouverneur, Couton, mineur, ont été ensevelis jeudi par un éboulement au puits de Mars, à St-Etienne. Les cadavres ont été retirés après deux heures de travail. Graille laisse deux enfants âgés de 7 et 11 ans, et Couton un fils et une fille de 29 et 26 ans.

Un autre éboulement s'est produit à la mine aux mineurs de Monthieux. Deux mineurs, Révol et Sabattier, ont été pris sous les décombres. Ils ont pu être dégagés.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Congés de Pentecôte

A l'occasion des fêtes de Pentecôte, les élèves des lycées et collèges ont congé de ce soir samedi, au mardi soir 8 juin.

Instituteurs

Par arrêté de M. l'inspecteur d'Académie en date du 26 mai dernier, sont nommés :

Mlle Bragués, institutrice stagiaire à Miallet (Saint-Bressou), en remplacement de Mlle Mazote, admise à la retraite ; Mlle Salgues, institutrice stagiaire à Laborie (Prendeignes), en remplacement de Mlle Pressouyres, admise à la retraite.

M. Bonhoure, instituteur adjoint, stagiaire à Salviac, en remplacement de M. Landes, placé dans la Loire.

Ponts et chaussées

La commission chargée de procéder en 1897 aux examens du deuxième degré du concours pour l'admissibilité à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées siègera à Aurillac le 8 juin courant pour les candidats appartenant aux départements suivants :

Lot, Cantal, Aveyron, Corrèze, Lozère, Puy-de-Dôme et Haute-Vienne.

Soutiens de famille

Le conseil de revision départemental se réunira le 17 juin, à neuf heures du matin, pour classer par ordre de mérite les jeunes gens qui ont sollicité la dispense comme soutiens de famille.

Les dispensés des articles 21, 22 et 23

Des doutes s'étant élevés au sujet de l'interprétation des articles 21, 22 et 23 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de

l'armée, le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux autorités militaires en réponse à certaines questions qui lui ont été posées pour l'application des cas de dispense prévus par les articles précités :

1° La dispense conférée par l'article 21 au plus âgé des deux frères inscrits la même année sur les listes de recrutement, et à celui dont un frère sera sous les drapeaux au moment des opérations du conseil de revision, résultant de l'existence d'un fait matériel, doit être tenue pour définitive lors même que les causes qui ont ouvert le droit à la dispense viendraient à disparaître ;

2° Les engagés volontaires, peuvent réclamer le bénéfice de la dispense prévue par l'article 22, comme soutiens indispensables de famille ; à cet effet, la proportion — 1 pour 100 — des congés à accorder à ce titre par les corps doit être déterminée d'après l'effectif de mobilisation ;

3° Les jeunes gens de la classe de 1894 et des classes antérieures qui justifieront avoir été, lors des opérations du conseil de revision, en état d'invoquer plusieurs cas des dispenses prévues par les articles, 21 et 23, peuvent être admis à invoquer, à leur gré et au mieux de leurs intérêts, jusqu'à libération complète du service actif, l'un de ces cas de dispense ;

4° Le bénéfice de l'article 23 peut être maintenu aux jeunes gens qui, dispensés à un titre quelconque, abandonnent leurs études primitives pour entreprendre de nouvelles études, en vue d'obtenir l'un des diplômes qui donnent droit à la dispense ;

5° Les jeunes gens qui ont obtenu la dispense en vertu des articles 21, 22 et 23, et qui renoncent au bénéfice de cette dispense, peuvent, sur demande écrite et signée par eux, être rappelés à l'activité à toute époque de l'année, sans qu'il y ait lieu d'attendre la mise en route du contingent.

Nos ateliers étant fermés le lundi de la Pentecôte, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi.

CAHORS

Nos compatriotes

Notre compatriote M. Perboyre, colonel breveté du 1^{er} régiment du génie, a été mis en activité hors cadres et désigné pour être attaché à l'état-major du gouvernement militaire de Paris et être adjoint au chef d'état-major.

Inspection

Mlle Thévenelle, inspectrice générale, est arrivée à Cahors et va procéder à l'inspection des écoles maternelles du département.

Sauveteurs du Lot

MM. les membres de la société des Sauveteurs du Lot sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 33

DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

EN GARDE !

Le Commandeur, lui, était encore frais, conservant sa vigueur, comme si le combat n'était pas encore commencé. Confiant dans sa supériorité, il voulait d'abord laisser l'homme qui était en face de lui et le donner en spectacle aux témoins qui les assistaient.

Une, deux, trois passes, de plus en plus courtes se suivirent sans qu'aucun des deux eût une égratignure, M. de Cartelanin parce qu'il annihilait les coups du marquis, le marquis parce que le Commandeur ne voulait pas le toucher encore.

Enfin le tour vint pour le Commandeur de montrer à l'autre en quelles mains redoutables il était tombé si ces mains avaient déployé toute leur adresse.

— Vous êtes fatigué, dit-il au marquis d'un ton de commisération. Eh bien, reposez-vous. Nous recommencerons ensuite.

M. de Maularville ne répondit pas. Mais les

lieu demain dimanche, 6 juin, à 10 heures du matin, dans la salle ordinaire des séances de la société, rue Jean Caviole.

Ordre du jour : Installation du président, élection d'un secrétaire en remplacement de M. Ouillères, démissionnaire.

Pharmacie

Une session d'examen pour le certificat d'études, exigé des aspirants au grade de pharmacien de 2^e classe, s'ouvrira à Toulouse le mercredi 21 juillet 1897.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'Académie, jusqu'au 10 juillet inclusivement.

Véloce-sport Cadurcien

Dans sa réunion de vendredi, la société le V. S. C. a élu M. Bailly, secrétaire, en remplacement de M. Valette, démissionnaire.

MM. Despeyroux, Lafargue, Coueslant et Lacosse ont été admis membres actifs de la société et M. Gelly, membre honoraire.

L'achat de la clôture en planches des Allées Fénélon a été ratifié.

Les courses ont été fixées au 25 juillet prochain.

La société a décidé d'adresser à l'administration des ponts et chaussées une pétition pour demander que les empièvements des routes fussent faits de façon à permettre aux vélocipédistes de circuler l'hiver sur un des accotements, comme cela a lieu dans certains départements.

Sur la proposition d'un de ses membres, la société vote des remerciements à MM. Guiraudies-Capdeville et Delpont, pour l'intérêt qu'ils ont témoigné aux diverses sociétés cadurciennes.

Avis de la police

« M. le commissaire de police, en présence des abus qui se commettent en ville pour le lavage des chevaux et autres objets, auprès des bornes fontaines, ainsi que des infractions journalières au règlement, commises par les vélocipédistes, n'hésitera pas à dresser procès-verbal contre tout contrevenant. »

Les prévoyants de l'Avenir

Société civile de Retraites

Nombre de sociét. au 30 avril 1897 218,700
Admissions du mois de mai 1897 1,336

Nombre de sociétaires au 31 mai 1897 220,036

Avoirsocial au 30 avril 1897. 19,970,871 fr. 89
— 31 mai 1897. 20,139,868 fr. 67

Nombre de sections au 31 mai 1897 1,214

Le président de la 405^e section (Cahors), a l'honneur de rappeler que les adhésions et les versements sont reçus, à la Mairie, le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à 11 h. 1/2. Chaque sociétaire doit être muni de son livret individuel.

PARAZINES,

Président de la 405^e section des Prévoyants de l'Avenir.

témoins, d'un commun accord, décidèrent de suspendre un instant le combat.

En attendant, le représentant du marquis de Chevreuse, déplorant sa mésaventure, buvait à une gourde afin de rafraîchir sa gorge desséchée.

Puis, quand la pose eut semblé suffisante, les épées se croisèrent de nouveau.

Alors la scène changea.

Le Commandeur déploya toute sa science des armes non dans le but d'arracher la vie à son adversaire, mais pour lui laisser jusqu'à la fin de ses jours un souvenir de cette rencontre.

Dans quelques secondes son fer pénétrant à la racine de l'oreille gauche du marquis, la lui avait fendue toute entière.

M. de Cartelanin qui avait visé à ce résultat, ne put réprimer un imperceptible sourire.

En même temps, il s'arrêta afin de laisser aux témoins le soin de décider si le combat devait cesser ou continuer encore.

Mais la blessure ayant été jugée sans gravité, on convint de poursuivre l'épreuve.

— Soit, dit le Commandeur impassible. — A l'autre oreille maintenant.

M. de Maularville, l'épaule et le bras maculés de sang, se soumit à la décision prise. Navré, furieux dans son for intérieur, il modifia son jeu dans l'espoir d'être plus heureux qu'il ne l'avait été jusqu'ici.

A vrai dire M. de Cartelanin ne prévoyait pas cette tactique.

Au premier engagement, sa tunique fut traversée sous l'aisselle, et les témoins eurent un

Contravention

La police a dressé procès-verbal contre Jean Toumazou, âgé de 19 ans, demeurant rue Neuve-des-Badernes, 22, pour violences légères et tapage injurieux et scandaleux dans un lieu public.

Acte de probité

Mme Cambornac, demeurant rue du Château, ayant trouvé sur la voie publique un porte-monnaie renfermant une certaine somme s'est empressée de le déposer au bureau de police où la personne qui l'a perdu peut le réclamer.

Vol

Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits dans le dortoir des élèves de l'École normale d'instituteurs, où ils ont fouillé les vêtements et soustrait une cinquantaine de fr. en argent et une montre en or avec sa chaîne.

On suppose que les voleurs, qui n'ont laissé aucune trace de leur passage, sont entrés par escalade du côté du jardin.

Des vols semblables ont été commis au lycée, à la caserne et à l'école normale de Périgueux, ainsi qu'à l'école normale de Montauban.

M. le procureur de la République et M. le commissaire de police se sont transportés sur les lieux.

Tribunal correctionnel.

Audience du jeudi 3 juin. — Délits de chasse et de pêche. — Sept délinquants qui ont chassé ou pêché en temps prohibé se voient infliger des amendes variant de 15 à 50 francs.

Colportage d'allumettes de contrebande. — Le sieur Prosper Olivier, âgé de 73 ans, propriétaire à Prayssac, est condamné à 300 fr. d'amende pour colportage d'allumettes de contrebande.

Vol de fagots. — La nommée Lucie Blanc, de Larroque-des-Arts, inculpée du vol de sept fagots, se voit infliger une amende de 25 fr. ; mais ses bons antécédents lui font accorder le bénéfice de la loi sur les sursis des peines.

Vol d'outils. — Le sieur André Isouret, de Vacaire, est condamné à six jours de prison pour vol d'outils (loi Bérenger).

Vol et vagabondage. — Le 1^{er} avril, jour de foire, les nommés Dachez, né à Busset (Allier) et Linières, né à Rabastens-de-Bigorre, deux individus peu recommandables qui ont déjà de nombreuses condamnations à leur actif pour escroquerie, vol à la tire, etc., etc., étaient entrés dans l'auberge du sieur Vicant, faubourg Saint-Georges ; ils prirent dans la poche du nommé Rebéra, sujet américain, une bourse contenant une somme de 5 francs.

Le tribunal condamne Dachez à trois mois de prison et Linières à deux mois de la même peine pour vol et vagabondage. Linières est gratifié en outre, d'un mois de prison de plus pour infraction à l'arrêté d'expulsion pris contre lui en 1894.

moment d'émotion profonde. Ils craignaient que la lame n'eût pénétré dans les chairs. Le Commandeur les rassura d'un sourire.

A la seconde passe, au grand effroi des seigneurs présents, l'épée du chevalier de Malte enfilait l'oreille droite de son adversaire, en sorte que toutes les deux, à peu près également fendues, montraient une séparation très marquée des cartilages.

On pensa rapidement le blessé, dont les traits assombris, témoignaient d'une déconvenue cruelle.

C'était la fin du duel. Il se terminait à la confusion complète de M. de Maularville.

MM. d'Araqui et de Boutières, témoins du marquis, proposèrent, d'accord avec MM. de Bessonies et de St-Thamar, seconds du Commandeur, la réconciliation des adversaires.

M. de Maularville, qui acceptait, tendit une main tremblante.

Mais M. de Cartelanin répondit simplement.

— J'ai des raisons pour ne pas agréer la proposition qui m'est faite. M. de Maularville les connaît. S'il déclare être innocent de l'accusation que je formulais tout à l'heure contre lui, je mettrai aussitôt ma main dans la sienne. C'est à lui de parler.

Le marquis se contenta de tourner le dos. — C'est bien, dit le Commandeur. — Je m'efforcerai d'aller au fond des choses.

Le moment de se séparer était venu. Le Commandeur salua courtoisement les témoins du marquis et se retira avec les siens.

Les chevaux avaient été attachés autour d'un bouquet d'arbustes. Chacun étant monté en

Tromperie sur la qualité vendue. — Armand Darnaud, propriétaire à Cremps, a vendu le 16 février, à la foire de Limogne, une certaine quantité de truffes mastiquées avec de la terre, au sieur Jousclas d'Esclauzels, le tribunal lui inflige une amende de 50 francs.

Insultes à un maire. — Le sieur Bouloumié, boulanger à Sauzet, qui a traité le maire de cette commune de « gros plein de soupe » et de « maire de bricolle » n'est condamné qu'à 25 francs d'amende, vu les regrets qu'il a manifestés depuis et les excuses qu'il a faites à l'honorable maire de cette commune.

Vol d'un mai. — Aujourd'hui revient à l'audience l'affaire du sieur Armand, propriétaire à Larroque-des-Arts, inculpé du vol d'un mai qui était planté devant la porte du sieur Arènes, du même lieu.

Après avoir entendu de nombreux témoins à charge et à décharge, le tribunal, avant de passer outre, nomme le sieur Chansarel, charpentier à Cahors, expert, lui donne le mandat de visiter l'arbre saisi et de rechercher par tous les moyens en son pouvoir à quelle époque approximative ce chêne a été coupé et de vérifier si les constatations faites par M. Contou, tonnelier à Larroque-des-Arts, sont exactes.

Abus de confiance. — Le nommé Garric, qui a gardé devers lui une somme de 13 fr. 90 qu'il était chargé de remettre à M. Isidore Cure, à Massat, commune de Saint-Martin-le-Redon, est condamné par défaut à huit jours de prison.

Diffamation. — Une affaire en diffamation intentée par M. de Bayle, laitier à Cahors, au sieur Lacombe, est renvoyée à quinzaine.

Coups et blessures. — Anne Delmas, épouse Capelle, demeurant à Cahors, vit en mauvaise intelligence avec sa belle-sœur, la fille Delmas ; aussi, ayant rencontré cette dernière, dans l'épicerie de la femme Lablanche, faubourg Saint-Georges, elle lui cassa une soupière sur la tête, ce qui occasionna une fracture du crâne et une abondante perte de sang.

Le tribunal tenant compte des bons antécédents de la femme Capelle, ne la condamne qu'à 50 fr. d'amende, (loi Bérenger).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 5 juin 1897

Décès

Rotff, Henri-René, 8 mois, rue Labarre, 45.
Maynenc, Jeanne, lingère, V^e Lalage Amable, 75 ans, rue Saint-James.
Ruamps, Caroline-Marianne, V^e Alazard, 68 ans, rue Brives, 8.
Loubéjac, Jean, ancien facteur des postes, 44 ans, à l'hospice.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 3 et 6 Juin 1897

De 6 à 7 heures

Richard Wallace (allegro) Sellenick.
La Grande Duchesse (ouvert.) Offenbach.
España (valse) Waldteufel.
Le Roi d'Ys (fantaisie) Lala.
Bella-Bocca (polka) Waldteufel.

selle, il ne resta bientôt plus sur le terrain du combat que les traces rouges du sang perdu par les oreilles du marquis de Maularville.

Quand M. de Cartelanin se trouva seul avec ses compagnons, le sire de Bessonies fut pris d'un fou rire. M. de St-Thamad, à son tour, malgré sa gravité habituelle, ne put s'empêcher de partager cette hilarité dont les appendices auditifs du marquis faisaient naturellement tous les frais.

Mais le résultat le plus considérable fut de créer au Commandeur, dans les rangs de la noblesse quercynoise une réputation extraordinaire d'habileté dans l'exercice des armes, et de couvrir de ridicule son malheureux adversaire d'un jour.

RÊVE ET RÉALITÉ

La pensée de Marguerite laissait le Commandeur sans repos, absorbait son existence tout entière. Elle était la préoccupation et le seul souci de ses instants. On peut dire qu'à part le souvenir de celle qu'on lui avait ravie, rien ne vivait au monde. A la promenade, au repos, le matin, le soir, la nuit, c'était toujours Marguerite dont l'image flottait devant ses yeux, tantôt épanouie dans un sourire, tantôt triste, tantôt en larmes, toujours muette, hélas ! comme une vision.

Et les paysans le voyaient passer dans les chemins creux et les endroits solitaires, le front courbé sous la peine, les bras croisés, ne regardant personne, lui le Commandeur affable, secourable aux pauvres, adoré de tous, aux manières aussi simples qu'éminemment

LIMOGNE. — *Notariat.* — Par décret de M. le président de la République, en date du 16 mai, M. Gabriel Phalip, licencié en droit, vient d'être nommé notaire à Limogne, en remplacement de M. Georges Pradines, décédé.

CONCOTS. — *Comice agricole des Bas-Plateaux du Quercy.* — La prochaine réunion du comice agricole des Bas-Plateaux du Quercy aura lieu à Concots, demain dimanche, 6 juin, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie, sous la présidence de M. Querrey, professeur départemental d'agriculture. Ordre du jour: Lecture du procès-verbal de la dernière séance; admission de nouveaux membres; élaboration du programme du prochain concours; fixation du jour du concours; nomination des membres du jury du concours; paiement des cotisations de 1897.

ST-MARTIN-LABOUVAL. — On nous écrit: Lundi, premier juin, était jour de foire à Limogne. Cette foire est une des plus importantes de la région. Tous ou presque tous les domestiques des localités riveraines du Lot touchent ce jour-là en espèces sonnant leur salaire de l'année. Ce jour leur appartient de droit d'après les habitudes de notre région. Ils sont donc libres de disposer de leur journée comme bon leur semble. Aussi se rendent-ils en grand nombre et en voiture à notre foire. Mais la route qui conduit à Limogne par Cènevières est une route très tortueuse, on ne compte pas moins de 78 tournants de la gare de Saint-Martin-Labouval à la mairie de Limogne. En second lieu, elle est trop étroite par rapport au grand roulage qui s'y fait, ce qui est parfois fort incommode.

Cette route n'ayant que 10 kilomètres de longueur et étant très étroite, nécessite un grand empiérement tous les ans à la mauvaise saison, sans quoi de grandes ornières se creuseraient, et par le fait, elle deviendrait impraticable.

A cette saison, des tas de pierres sont disposés de 10 en 10 mètres le long de la banquette de la route et comme elles sont déchargées pèle-mêle, elles ne sont pas assez près du fossé pour laisser opérer un croisement de deux voitures.

C'est ainsi que mardi soir vers 8 heures, deux jardinières descendaient de Limogne à Cènevières, et un omnibus venait en sens inverse. Les jardinières, trop engagées, durent reculer sur un parcours de sept ou huit mètres pour donner passage à l'omnibus, d'où un retard pour elles de cinq ou six minutes, délai suffisant, si c'eût été le courrier, pour faire manquer le train aux voyageurs.

Ces pierres vont rester là jusqu'à la Toussaint. D'ici là, bon nombre de voitures passeront et l'on pestera contre l'administration que nous sommes bien loin de blâmer, bien entendu. Nous nous permettrons cependant de faire observer à qui de droit qu'il y a une foire par mois à Limogne, sans parler du marché hebdomadaire, et

distingués.

Qui l'eût observé au moment de son combat avec le marquis, fier et calme, cambré à la façon d'une statue grecque, élégant, sympathique avec ses beaux yeux bleus, son teint d'une blancheur aristocratique et la grâce svelte de ses formes, ne le reconnaîtrait plus maintenant sous l'accablement qui le courbe et ravage ses traits, comme s'il était aux prises avec une douleur indiscible ou quelque remords rongeur. On croirait voir errer avec lui la dépouille inconsciente d'une âme envolée.

Il s'était couché, un soir, poursuivi par l'obsession de ses idées grises, et le sommeil venait plus tard encore que d'habitude.

Un vent violent s'était levé, agitant la girouette, qui grinçait sur le donjon rempli d'échos sonores. L'air sifflait dans les mâchicoulis et les contrevents entrebâillés éprouvaient le roulis des tourbillons qui s'engouffraient dans l'enceinte.

Néanmoins, l'heure vint où M. de Cartelatin ne tint plus à l'insomnie et put fermer les yeux.

Un rêve, résultat naturel de son état nerveux et agité, le transporta auprès de Marguerite.

La jeune fille était dans une chambre de château, dans l'attitude d'une femme qui songe.

A ses pieds une harpe était couchée, semblable à celle qu'il avait vue entre ses mains lorsque l'imprudente s'était introduite dans le manoir de La Tronquière, à la fin du dîner offert aux gentilshommes du pays.

— Marguerite, lui disait le Commandeur à

en troisième lieu que si deux charettes de paille ou de foin se rencontraient et voulaient se croiser, il leur serait tout à fait impossible de le faire.

On prétend que depuis longtemps déjà, il y a un projet d'élargissement de cette route. Nous le désirons, et en attendant, on ferait bien, pour éviter des accidents possibles, de faire déposer autant que possible les pierres du côté du fossé, afin que deux voitures puissent passer librement.

SAINT-CIRQ-LAPIOPIE. — *Conseil municipal.* — Dimanche, nos édiles se sont réunis pour le règlement du budget.

M. le percepteur de Saint-Géry assistait à la séance. Après vérification des comptes, il a été constaté un excédent de 100 francs dont on a décidé l'emploi pour l'entretien des chemins ruraux de toute la commune.

Nous avons remarqué l'absence de MM. les conseillers municipaux de Tour-de-Faure.

Démission officielle. — Ainsi que nous le faisons pressentir, MM. les conseillers de Tour-de-Faure ont transmis officiellement lundi 31 mai, leur démission collective à M. le préfet, avec lettre explicative à l'appui. Les griefs motivant cette résolution consistent, on le sait déjà, dans le rejet par le Conseil d'Etat de la demande en érection de commune formulée par la section de la rive droite. Quand et comment cela finira-t-il?

CARLUCET. — C'est par erreur que notre correspondant nous fait dire, dans notre dernier numéro, qu'« une circulaire préfectorale a prescrit de monter la garde dans les lieux saints », à la suite de vols commis dans certaines églises du département.

Nous devons ajouter que cette locale « Brigadier, portez-moi malade », a été insérée par inadvertance dans notre dernier numéro; il était inadmissible, en effet, que l'administration préfectorale eût pu prendre semblable décision.

Nous pouvons déclarer aujourd'hui, d'une façon formelle, que cette circulaire n'a jamais existé que dans la cervelle de notre excellent mais facétieux correspondant.

GRAMAT. — La foire du 3 juin, dite foire de la Saint-Clair, a été favorisée par un temps splendide.

Les marchés aux bestiaux ainsi que la halle aux grains étaient bien approvisionnés.

Les bœufs gras se sont vendus de 36 à 38 francs les 50 kil.; la baisse sur les bœufs d'attelage se maintient toujours;

Il s'est traité bon nombre d'affaires sur les bouvillons d'un an et plus; les veaux ont été achetés au prix de 0,65 à 0 fr. 75 le kilog;

Les cochons ne se vendent plus, ils se donnent;

Le prix du blé était de 17,50 à 18 fr. l'hectol.; l'avoine, de 7 fr. à 7,50 l'hectol.; le maïs, de 15 fr. à 15,50 l'hectolitre.

FIGEAC. — *Conférence.* — M. Pezet, professeur d'agriculture, fera une conféren-

genoux, m'aimez-vous toujours comme je vous aime?

La jeune fille, pareille à une morte, ne répondait pas.

Elle renouvelait alors sa question, où perçait une anxiété profonde.

Mais elle restait muette, les yeux fixés à terre.

Vainement il la pressait de donner signe de vie, de reconnaître son ami d'autrefois, son Henri des jours lointains.

Elle gardait le silence et pas un muscle ne bougeait sur son visage impassible.

Le Commandeur se ravisait. Il promenait ses regards autour de la salle où Marguerite était prisonnière, comme si un projet d'évasion eût traversé son esprit.

Mais les ouvertures qui laissaient pénétrer le jour dans l'intérieur étaient protégées de grilles énormes sauf une, plus étroite que les autres et d'où la vue s'ouvrait dans l'espace infini du ciel.

Il restait à examiner la porte de la cellule.

Le Commandeur essayait de faire jouer le verrou.

Peine inutile.

Il était prisonnier à son tour, fermé dans ces murs avec Marguerite.

Il revenait à elle, de nouveau s'agenouillait à ses pieds en lui disant les choses les plus tendres parmi les larmes et les sanglots.

(A suivre).

ce agricole demain dimanche 6 juin, à deux heures du soir, dans une des salles de la mairie de Lacapelle-Marival. Sujet: « cultures des plantes sarclées.

Adjudication. — Le dimanche 27 courant, à deux heures et demie du soir, il sera procédé, au presbytère de Saint-Félix, à l'adjudication au rabais, et sur soumissions cachetées, des travaux d'agrandissement et de réparation de l'église de Saint-Félix. Montant des travaux, 10,633 fr.; somme à valoir et honoraires de l'architecte, 867 fr.; dépense totale, 11,500 fr.; cautionnement à fournir en numéraire, 1,000 fr. Les pièces du projet sont déposées au bureau de M. Théron, architecte à Figeac.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Foire peu importante, et peu d'affaires sur les bœufs.

Les porcs étaient bon marché, ainsi que les moutons.

Oisons en hausse, vendus 2 fr. 75 à 3 fr. 50 la paire.

Canetons mulâtres, de 1 fr. 70 à 2 fr. la paire.

Communs, 0 fr. 75 la paire.

Volaille grasse, de 3 à 4 fr. 50 la paire.

Poulets, de 1 fr. 75 à 3 fr. id.

Œufs, 40 cent. la douzaine.

Blé, de 16 à 16 fr. 50 les 4/5.

Maïs, de 8 à 8 fr. 50 id.

SAINT-MICHEL. — *Accident.* — Le 1^{er} juin, M. Calmette voiturier à Saint-Martin-de-Vers, revenait de la foire de Cahors, conduisant son véhicule, lorsque, arrivé en face la maison de M. Alazard, propriétaire aux Tuileries, commune de Cahors, un essieu de sa voiture se brisa, et tous les voyageurs furent précipités par le choc les uns sur les autres. Presque tous en furent heureusement quittes pour quelques petites égratignures sans gravité, et pour la peur.

GRÉALOU. — *La foire.* — Le temps ayant été favorable, la foire du 2 juin a été assez belle.

Il s'est vendu quantité d'agneaux à des prix raisonnables.

Quelques corbeilles de cerises qu'on y avait apportées ont été vite enlevées.

Les marchands devaient regretter de ne pas en avoir davantage.

LACAPELLE-CABANAC. — La grêle de ces jours derniers a fait beaucoup de mal aux vignes, heureusement elle n'est pas tombée partout.

La commune de Mauroux, la commune de Vire, ainsi que quelques propriétés de la commune de Puy-L'Évêque ont aussi souffert en certains endroits.

FUMEL. — *Foire.* — Peu d'affaires sur les bœufs et bas prix.

Moutons gras environ 60 cent. le kilo, baisse aussi sur les autres moutons et brebis.

Veaux de lait, de 75 à 80 cent. le kilo.

Poules, de 50 à 60 cent. la livre.

Poulets, de 1 fr. 75 à 2 fr. 50 la paire.

Oisons, de 2 fr. 75 à 3 fr. la paire.

Canetons mulâtres, de 1 fr. 70 à 1 fr. 90 la paire.

Communs, 70 à 75 cent. la paire.

Lapins domestiques, de 25 à 30 cent. la livre.

Œufs, 40 cent. la douzaine.

Blé en gros, de 19 fr. à 19 fr. 50 l'hectolitre.

Détail, de 20 à 21 fr. id.

Maïs, de 10 fr. 50 à 11 fr. 50 id.

Plants de betterave, de 35 à 50 cent. les 100 pieds.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

CAPITAL : 120 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe; — Ordres de Bourse (France et étranger); — Souscriptions sans frais; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, etc.); — Vente ferme ou à option de Bons Panama et de Bons du Congo avec faculté pour l'acheteur de résilier son achat après avoir concouru aux tirages; — Coupons; — Mise en règle de titres; — Avances sur titres; — Escompte et Encaissement d'effets de commerce; — Garde de Titres; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages; — Transports de fonds (France et Etranger); — Billets de crédit circulaires; — Lettres de crédit etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension. 52 bureaux à Paris et dans la banlieue, 217 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

MARCHÉS

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	158	133	70 à 79
Vaches.	28	22	60 à 68
Moutons.	678	390	78 à 87
Porcs.	897	416	70 à 84

Bourse de Paris

	COMPTANT	TERME
	Cours du jour	Cours du jour
3 0/0	104 —	104 20
3 0/0 amortissable	102 25	102 12
3 1/2 0/0 1894	106 55	106 70
Tunis, obl. 3 0/0 1892	502 50	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896	91 75	92 —
Madagascar 6 0/0, 1887	—	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.	113 50	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.)	104 65	—
Egypte unifiée (500 fr.)	107 30	—
— Daïra-Sanieh (20 f r ¹⁸)	—	—
— Privilégiée (500 f cap.)	103 20	—
— Domaniales (20 L. cap.)	—	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.)	65 —	64 20
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.)	105 45	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente)	95 10	95 30
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.)	24 45	24 25
Roumain 5 0/0 1875	102 45	—
Russie 4 0/0 1867-69	102 25	—
— 4 0/0 1880	102 50	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.	105 50	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.	104 17	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.	104 50	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.	93 90	93 90
— 3 1/2 0/0 1894	101 50	—
Turc, série D.	21 75	21 75
Ottomanes priorité (500 f)	444 —	446 —
Douanes ottomanes (500 f)	480 —	—
Banque de France	3830	3845 —
Banque Paris et Pays-Bas	871 —	868 —
Comptoir national d'escompte	579 —	583 —
Crédit algérien	—	—
Crédit foncier de France	715 —	715 —
Crédit indust. et commercial	594 —	—
Crédit lyonnais	779 —	780 —
Société de Crédit mobilier	59 —	—
Société générale	514 —	515 —

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT
	Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus)	463 50
— (t. rouges)	—
Est-Algérien, 3 0/0	470 —
Est, 3 0/0	487 —
— nouvelles, 3 0/0	480 —
Midi, 3 0/0	481 —
— nouvelles, 3 0/0	477 50
Nord, 3 0/0	490 —
— nouvelles, 3 0/0	492 —
Orléans, 3 0/0	483 50
— 1884, 3 0/0	481 50
Ouest, 3 0/0	482 75
— nouvelles, 3 0/0	479 50
Ouest-Algérien, 3 0/0	475 —
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion)	482 —
— nouvelles, 3 0/0	478 —
Sud de la France, 3 0/0	457 50
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0	—
— 1865, 4 0/0	575 —
— 1869, 3 0/0	—
— 1871, 3 0/0	421 25
— 1871, quarts remb. à 100 f.	113 50
— 1875, 4 0/0	585 —
— 1876, 4 0/0	585 —
— 1886, 3 0/0	401 —
— 1886, quarts remb. à 100 f.	103 —
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.	391 75
— 1892, quarts remb. à 100 f.	101 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 100 f.	397 —

58 ANNÉES DE SUCCÈS. — 60 récomp. dont 2 Grands Prix, 17 Dip. d'Honneur, 17 méd. d'Or, etc.

ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS

LE SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

Souverain contre dysenterie, cholérite, indigestions, maux d'estomac, de cœur, de tête.

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant instantanément la soif et assainissent l'eau.

Préservatif contre les Épidémies

Excellent aussi pour la toilette et les Dents.

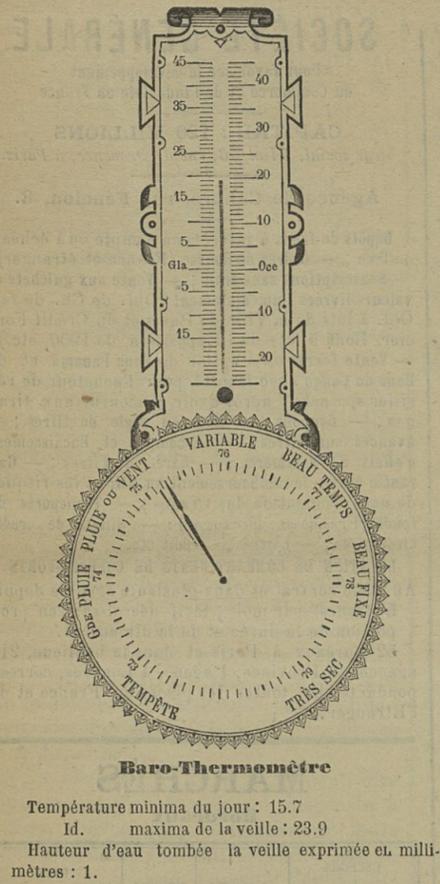
Exigez le nom **DE RICQLÈS**

l'INSTITUT des BÉGUÉS de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le

Bégalement

le 21 juin

DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.



Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2097 du 5 Juin 1897. Gravures. — Portraits : Eléonora Duse, tragédienne italienne. — Kani-Bey, aide de camp du Sultan. Portraits (Nécrologie) : Le paysagiste L. Français. Théâtre illustré : Opéra : L'étoile. Beaux-Arts : Carmen, tableau de M. G. Rous-sin. Rome : Saint-Pierre-de-Rome : Cérémonie de canonisation des bienheureux Zaccarî et P. Fourrier.

Départements : Seine-Inférieure : La bénédiction de la mer à Etretat. La Guerre turco-Grecque : Ambulance turque à Larissa. — Transport des cartouches à Salonique. — Kani-Bey, ayant à ses pieds le chien du duc de Sparte, recueilli par les Turcs. — « Le héros ottoman et le Pallicaire hellène », caricature turque. — Arrivée des voitures d'ambulance grecques à Menedi. Cartes et Plans : Plan d'un théâtre moderne. Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. Musique, par A. Boisard. — Semaine scientifique, par H. Servet de Bonnières. — Le feu au théâtre, par N. Nozeroy. — Beaux-Arts, par O. Merson. — Sport, par Archiduc. Nouvelle : Portrait de femme, par L. Faran, (suite et fin). Explication des gravures, Revue Comique, Caricature à l'Étranger, Bibliographie, Echos, Rébus, Récréations, L'Encyclopédie etc. En supplément : L'Épingle noire, roman de G. Lenôtre. Illustrations de Parys. Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Rédacteur en chef : Henri de Parville. Sommaire du numéro 1253, du 5 Juin 1897. L'argentaurem, par Pierre de Mériel. — Les images dans les miroirs plans, par J. Derôme. — Embarquement mécanique des charbons, par L. Baclé. — Comparaison de la vapeur d'éther et de l'acétylène, par A. Duboin. — L'influence de la franklinisation, par A. Montier et Granier. — Un globe terrestre gigantesque, par E. Boistel. — La visibilité des couleurs, par L. R. — La source de la Buna, par E.-A. Martel. — L'heure décimale, par J. L. — Expériences sur l'interférence des ondes. — L'amplificateur photographique de M. Joux, par G. Mareschal. — Machine à coudre électrique, par J. Laffargue. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 31 mai 1897, par Ch. de Villedeuil. — Distribution d'eau froide et d'eau chaude à la campagne, par J. Laffargue. Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MUSÉE DES FAMILLES (61^e année) paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1^{er} Juin 1897 : L'illustration et les illustrateurs, par Em. Bayard. — Les pirates de Venise, par L. de Caters. — Les Salons de 1897, par G. Migeon. — La poupée dansante, par Léon Riotor. — Dans le rang, par Féli Beugière. — Montmartre, par R. Fleury. — Par devant maître..., par Champol. — Gaietés du mois, par Willy. — Mosaïque. Illustrations par Lix, Bertall, Zier, Wodzinski, Draner, Guydo, etc., et d'après de vieilles estampes. Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

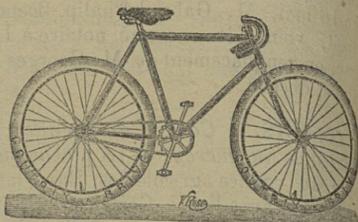
GUERISON DES HERNIES



Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente ? Aussi, le public devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir de leurs yeux le nouveau bandage, dû aux patientes recherches, aux laborieuses études scientifiques et à la longue expérience pratique de l'éminent spécialiste herniaire M. J. GLASER, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la Hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmités qui atteignent l'humanité. La nouvelle invention de M. J. GLASER consiste en une ceinture sans ressort d'acier, ni élastique, et souvent sans pelote, qui dépasse tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, elle se porte nuit et jour, sans gêne et ne peut se déplacer. La hernie étant maintenue ainsi, les muscles de l'anneau se resserrent et le mal est appelé à disparaître, surtout chez les sujets vigoureux. Tels sont les avantages de la ceinture Glaser. Nous dirons simplement à nos lecteurs de ne pas confondre un homme de science qui a sacrifié la moitié de son existence pour étudier cette spécialité, avec de prétendus guérisseurs n'ayant aucune connaissance scientifique. M. Glaser, dans sa propriété à Héricourt (Haute-Saône), a déjà rendu d'immenses services à l'humanité, il en rendra encore de plus grands à l'avenir ; et il vient de le prouver avec éclat, aussi engageons-nous vivement nos lecteurs intéressés à profiter de son passage en allant le consulter à Tarbes, le 10 juin, Hôtel des Ambassadeurs ; à Auch, le 11, Hôtel de France ; à Agen, le 12, Hôtel des Ambassadeurs ; à Cahors, le 13, Hôtel des Ambassadeurs ; à Montauban, le 14, Hôtel de l'Europe. Envoyer 60 centimes pour recevoir la brochure. N.-B. Maisons à Troyes, à Mulhouse et à Dijon.

A VENDRE
POUR CAUSE DE DÉCÈS
Le greffe de la Justice de paix
du canton de Saint-Germain
S'adresser à M^{lle} BORIES, à St-Germain (Lot).

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR



CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné,
Poriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
même des
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail ; il est à la portée
des petites bourses, et dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ancien Aide-
Major des Hôpitaux M^{rs}, 2, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été. Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés. M. Doucède envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

SANTAL MIDY
Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en **48 HEURES** les écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiatés et les injections.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Vignes Américaines
LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT
PAR MILLIONS de plants à la vente
en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.
Gamay × Coudere, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.
Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris hPhénomène du Lot.
Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :
Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).
5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.
Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.
S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

MAISON FONDÉE EN 1850

SUPRÊME
EAU DE NOIX

LOUIS DENQIX à Brive la Gaillardé
1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or.
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE
SPECIALITÉS :
Anisette et Liqueurs super-fines
Sirops garantis
Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lecoqste)
double-orange et triple-sec
Echantillons sur demande

CAPSULES
de Quinine de Pelletier
INVENTEUR DE LA QUININE
Ces Capsules, inaltérables, de la grosseur d'un pois, ne durcissent pas comme les pilules et s'avèrent plus facilement que les cachets. Elles sont souveraines pour combattre les rhumes, la grippe, l'influenza et en général les accès fébriles qui se manifestent au début de toutes les maladies. Les migraines, névralgies, les fièvres intermittentes et paludéennes, la lassitude, le manque d'énergie, le rhumatisme, la goutte, les maux de reins, sont tributaires de cet héroïque médicament.
UNE CAPSULE est plus active qu'un grand verre de quinquina.
Exiger le nom PELLETIER sur chaque Capsule.
PRIX MOYEN :
4 fr. le gr. en 10 Capsules.
Dépôt dans toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

IMPRIMERIE L. LAYTOU
1, Rue des Capucins.
CAHORS (Lot)
A. COUESLANT, Successeur

Huit presses, dont une rotative, mues par la vapeur, Clicherie, Reliure, etc.

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX
Travaux en tous genres.
INSTALLATION SPÉCIALE POUR GRANDS TIRAGES
Livraisons très rapides. — Prix exceptionnellement modérés.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!
GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqures, cravasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi Réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés, étiquettes jaunes.

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS
NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ
Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES, révisé
Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.
Mode de publication. — Le Larousse illustré en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1^{er} avril.
Souscription à forfait 150 francs.
Prix de faveur jusqu'au 31 mars. 140 francs.
Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.